

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article1291>



Contrats aidés au lycée Fourier : un NON de principe !

- Technique - Départements - Yonne - Archives - Collèges et lycées de l'Auxerrois - Lycée Fourier, Auxerre -



Date de mise en ligne : samedi 31 décembre 2005

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Le 6 octobre dernier, le conseil d'administration du lycée Fourier devait accorder ou refuser au chef d'établissement l'autorisation de signer les fameux contrats Borloo (Contrat d'avenir, contrat d'accompagnement dans l'emploi).

Le proviseur présente ces nouveaux contrats et explique à quelles tâches ces personnes seraient affectées (notamment surveillance et animation du foyer socio-éducatif).

Nous, les élus représentants des personnels d'enseignement et d'éducation, confirmons que les manques en personnels éducatifs et de surveillance sont indéniables et nous soulignons également le manque criant de personnel assurant la maintenance du réseau informatique.

Les agents, eux aussi, font part du besoin de personnels supplémentaires pour maintenir un établissement aussi vaste, propre et en état.

Nous faisons remarquer que **ces contrats sont précaires** :

• durée déterminée (de 6 mois à 3 ans),

• leur rémunération ne permet pas aux salariés de vivre dignement (26 heures hebdomadaires payées au SMIC, soit environ 700€ par mois pour les contrats d'avenir : bel avenir !).

Nous soulignons aussi que le recrutement de personnes en grandes difficultés (bénéficiaire des minima sociaux) pourrait poser des problèmes quand elles seront confrontées à des adolescents qui ne sont pas toujours très tendres face à des personnes « fragilisées ».

Nous refusons aussi l'idée de voir recruter de jeunes diplômés en contrat d'accompagnement dans l'emploi car nous pensons qu'il faut se battre pour conserver la reconnaissance des qualifications par le salaire.

A l'issue du débat, le vote est clair : les personnels d'éducation et d'enseignement, les agents et ouvriers de services, les parents d'élèves de la FCPE sont **CONTRE** ; le proviseur ne pourra donc pas recruter de contrats aidés.

Malgré ce vote clair, la question des emplois aidés est remise à l'ordre du jour du CA suivant (CA fraîchement renouvelé).

L'administration tente d'abord de nous avoir aux sentiments : « *Quand je reçois dans mon bureau la mère d'un élève qui serait tellement contente d'avoir cet emploi...* » ou « *Mais enfin, pourquoi Fourier serait le seul établissement de l'académie à avoir refusé des contrats aidés ?...* ».

Mais quand l'administration prend à partie un membre des représentants des personnels qui, présent à une réunion de direction, avait tenté d'expliquer notre position et notre vote, là c'en est trop.

Pour finir, face au déni de démocratie et en réponse au recteur qui a déclaré que, si le CA refusait l'embauche de contrats aidés, c'est que le lycée Fourier n'avait pas besoin de personnel supplémentaire, **nous avons lancé une pétition pour demander l'embauche de 2 étudiants-surveillants supplémentaires.**

David Chynel